

Chardons d'or et d'argent

Présentation et règlement

Pour promouvoir le développement des activités des organismes adhérents, l'UFUTA planifie des rencontres nationales périodiques dont le but était de présenter, valoriser et récompenser les meilleures **réalisations audio-visuelles** et les meilleures **photographies** individuelles ou collectives réalisées dans les UIA/UTL/UTA. Depuis 2016, cette manifestation est jumelée avec les Assises et se déroule tous les 3 ans. La prochaine aura lieu en **2019**.

Au siècle de l'image, en un moment où le magazine illustré, la TV, l'écran d'ordinateur ou de la tablette sont devenus les principaux vecteurs de l'information, à une époque où l'enregistrement numérisé détrône les modèles précédents, où le visuel sert de pièces à conviction, il était indispensable de donner à ce support informatique une place dont l'importance est devenue indiscutable.

Les prix « **chardons d'or** » et « **chardons d'argent** » récompensent les meilleures productions dans chacune des deux catégories : « **film-vidéo-présentation power point** » et « **photographie** » réalisées sur un thème commun.

Pour mémoire, les précédentes journées audio-visuelles se sont déroulées à :

- Nancy - 1992 : à titre de lancement, thème libre
- Nancy - 1994 : « architecture et vieilles pierres »
- Orléans - 1993 : « les vieux métiers d'Art et d'Artisanat »
- Saint Nazaire - 2003 : « contes, légendes et proverbes »
- Rennes - 2007 : « Etonnantes relations homme-animal »
- Amiens - 2011 : L'eau dans tous ses états »
- Nantes - 2015 : « L'art sous toutes formes »
- Essonne – 2019 : « Les Universités se présentent à vous »

Les prochaines rencontres seront organisées durant les **XIXème Assises** qui se dérouleront sur l'invitation de l'**Université du Temps Libre - Essonne** les **12 – 13 et 14 juin 2019**. Le thème retenu est :

« Les Universités (UTL, UIA,) se présentent à vous »

Règlement du concours des chardons d'or et d'argent

1 - Les chardons d'or et d'argent sont un concours sur un thème arrêté par le Conseil d'Administration et le Comité Scientifique. Pour 2019, le thème est :

Pour la partie « vidéo » : « **Les Universités se présentent à vous** »

Pour la partie photographie : au choix, soit le thème libre, ou la possibilité de prendre celui de la vidéo

2 - Ce concours récompense les meilleures productions dans la catégorie **PHOTO, VIDEO, DIAPORAMA** (sous la forme d'un power point).

3 - Ne peuvent être inscrites au programme que les réalisations individuelles ou collectives des étudiants des UIA/UTL/UTA membres de l'UFUTA, à l'exclusion de toute autre production professionnelle ou commerciale.

4 - Toute participation est sous réserve d'une inscription (1 fiche par œuvre : Photo, Vidéo, Diaporama) préalable au concours.

Celle-ci doit être accompagné d'une fiche technique ou du synopsis avec pour indications accompagnant chaque œuvre : le titre, le **prénom, nom et l'adresse** de l'auteur, la **désignation de l'UTL/UIA/UTA** d'appartenance,

Elle sera adressée à l'adresse suivante :

Université du Temps Libre - Essonne

A l'attention de Patricia DIAZ

2, rue du facteur Cheval - 91025 EVRY cedex

- **Spécifications techniques vidéo** ou power point au format 16/9 : (*de préférence*)

Supports : DVD, DVD blu-ray, clé USB en colissimo. (Préciser le type de fichier). Toutefois, pour nous permettre de réaliser une projection en boucle, nous recommandons le fichier «.mov».

Son : mono ou stéréo

Durée maximum : 10 minutes

6 - **Spécifications PHOTO :**

Pour les photos, le thème est au choix (voir &1)

5 photos maximum par participant

Photos noir et blanc ou couleur : sur papier

Format : dimensions libres mais sous réserve d'un **maximum 30x30 cm hors tout**

Indications au dos de chaque photo : titre de l'œuvre, le nom, prénom et adresse de l'auteur, les n° des photos à l'intérieur de la série et la désignation de l'UTL/UTA/UIA d'appartenance

Les photos devront être munies impérativement d'une attache solide pour fixation sur grille par crochet. Elles devront être présentées sur un support rigide et plan, les sous-verres éventuels devront être rembordés par sécurité.

7 - **Responsabilités-Assurances**

L'organisateur s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres présentées et du matériel qui leur sera confié. Il est seulement détenteur des œuvres déposées par les artistes. Les participants reconnaissent être informés que les œuvres ne sont pas assurées et, de ce fait, il est vivement conseillé d'assurer personnellement ses œuvres contre tous les risques, de la réception au retrait.

8 - Les œuvres **du concours** deviennent propriété de l'UFUTA qui est, en conséquence, libre de les publier sur les supports de son choix. Toutefois, l'UFUTA peut restituer aux participants ou à leur structure sur place à la fin de l'exposition, les œuvres non-primées.